

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 903

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

«schwizertütsch», il serait utile de compléter la critique par des informations sur la contribution de la Suisse et des autres Etats totalement ou partiellement germanophones pour améliorer la langue. On peut ainsi faire allusion aux mouvements de base, formés par des personnes qu'intéressent les questions linguistiques, comme le *Bund für vereinfachte Rechtschreibung* qui vise, en particulier, à un abandon modéré des majuscules comme c'est déjà le cas dans bien d'autres langues.

On ignore généralement que le Conseil fédéral a convoqué autrefois une conférence sur la simplification de l'orthographe en Suisse alémanique. Elle a eu lieu le 24 août 1892 sous la présidence du Conseiller fédéral Karl Schenk. Le procès-verbal a été publié avec les décisions prises alors. C'est évidemment plus facile en français, où les règles émanent de l'Académie française.

Et le dialecte ?

Les gouvernements cantonaux n'oublient pas les conséquences de la vague post-soixante-huitarde s'ajoutant à la tradition. Une rencontre de la CDIP et des spécialistes des médias en octobre 1987 a provoqué l'adoption de normes sur l'usage du dialecte. Des décisions ont été prises par la SSR et plusieurs cantons. Celles du canton de Zurich ont été publiées dans le numéro d'avril 1988 du périodique *Schulblatt des Kantons Zürich*. Elles sont intitulées « Richtlinien für die Pflege der Hochsprache in den Schulen des Kantons Zurich (Volksschule und Mittelschuler) ». Des recherches sur les langues en Suisse sont par ailleurs en cours et les publications sont nombreuses. Une prise de conscience de la nécessité d'accorder beaucoup d'attention aux problèmes linguistiques est en cours. Ce n'est pas un problème réservé seulement aux experts et aux spécialistes. Si l'on veut remettre les dialectes à la place qui est la leur — c'est-à-dire celle de langue parlée en famille, entre gens d'une même région, entre proches — il faut une attention et un dialogue permanent. On rendrait par ailleurs un grand service à tous les défenseurs des petits dialectes, menacés de disparition au profit d'un dialecte standard préluant l'arrivée d'une nouvelle langue germanique ultra-minoritaire. ■

SMH

Communication patron-syndicat

(ag) Le journal *Biel-Bienne* (entièrement bilingue et qui comme tel mériterait une large diffusion dans les écoles et auprès des apprentis en langue) publie dans son édition du 30/31 mars une longue interview de Nicolas G. Hayek sur la restructuration de Longines, dont les conséquences ont été le déplacement, en deux temps, de 140 emplois de Saint-Imier à Bienne. DP avait commenté (n° 898).

M. Hayek plaide en responsable d'une industrie d'exportation mondiale. La SMH produit 60 millions de montres et de mouvements. Ce ne sont pas les 6,5 millions de Suisses qui vont les porter. Donc il faut être compétitif en qualité et en prix sur les marchés mondiaux. A cette échelle, un déplacement pendulaire de 25 km (Saint-Imier — Bienne), pour 140 travailleurs, est, dit-il, une faible exigence. M. Hayek, qui pour son confort habite, on le suppose, une zone résidentielle comme ses cadres, ajoute cette comparaison, dans le style des patrons qui se vantent de travailler plus tôt ou plus tard que leurs ouvriers: « Nos cadres et moi-même, nous avons la plupart du temps des trajets plus longs ». Les travailleurs des départements de l'assemblage des mouvements en seront confortés.

Mais M. Hayek a tenu à démentir qu'un transfert partiel de Longines ait été envisagé au Tessin ou en Valais.

«C'était prévu initialement comme ça! Notre idée, depuis le départ, était de concentrer. Vous parvenez seulement à économiser si vous concentrez la production de masse en un endroit. Je ne sais d'où est sortie cette information. Il n'a jamais été question de produire Longines au Tessin ou en Valais».

La lutte syndicale, sous des signatures autorisées, avait cité l'éventualité de ce transfert partiel. Mieux, au lendemain de la réunion du 1^{er} mars, à laquelle participait entre autres le président du gouvernement bernois, le maire de Saint-Imier, le secrétaire central de la FTMH, Gilbert Tschumi, et une délégation de la direction de SMH, dont M. Hayek, et à

l'issue de laquelle un communiqué confirma le transfert des 70 postes de travail à Bienne, nous avons, avant commentaires dans DP, téléphoné à Gilbert Tschumi. Il nous a précisé pourquoi le transfert Valais-Tessin avait été abandonné par la SMH; notamment l'opposition des syndicats qui n'auraient pas hésité à faire jouer des clauses de la convention collective.

Selon toute vraisemblance, la SMH a laissé courir le bruit afin que la décision, qui n'a jamais été négociée, du transfert à Bienne soit reçue comme plus acceptable.

Si c'est une habileté, elle révèle un sérieux mépris du syndicat. Même remarque si c'est une indifférence aux on-dit de la part de patrons qui savent que eux seuls décident. Car pendant plusieurs semaines 70 salarié(e)s ont vécu dans l'angoissante incertitude de leur avenir. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue:

Jeanlouis Cornuz

Invité:

Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Lillane Berthoud, Pierre Imhof

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA